

4ème édition : TROPHÉE DES LEOPARDS

FINALES NATIONALES CATEGORIES PROFESSIONNELS, APPRENANTS ET AMATEURS REGLEMENT

« Dans l'objectif de valoriser le travail autour des produits d'Excellence Normands, Marie Sauce Conseil organise la 4^{ème} édition du concours « LE TROPHEE DES LEOPARDS », ouvert aux professionnels, aux apprenants et aux amateurs en partenariat avec la Région Normandie dont la Finale Nationale se tiendra les 28 et 29 avril 2024 à l'Abbaye aux Dames - CAEN.

ARTICLE 1: ORGANISATION

MARIE SAUCE CONSEIL, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro SIRET : 53519442700014 - APE : 7311Z sise au 13, rue de la Barre Nouvelle 93170 Bagnolet (ci-après la « L'Organisme Organisateur » organise un concours, sans obligation d'achat, intitulé <u>« Les Trophées des Léopards, finales nationales »</u> qui se tiendra les 28 et 29 avril 2024 à l'Abbaye aux Dames à Caen.

ARTICLE 2: MODALITES DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION AU TROPHEE

- 2.1 Conditions d'Inscription :
- Ne peuvent se présenter tout candidat ayant participé aux épreuves en 2023.
- Pour les catégories Professionnels et Amateurs, Chaque candidat devra être majeur et personnellement assuré en responsabilité civile. Une seule candidature est autorisée par candidat.
- Les candidats de la catégorie apprenants devront justifier de leur apprentissage en cours et devront être personnellement assurés en responsabilité civile. Une seule candidature est autorisée par candidat.
- Les collaborateurs de la Société Organisatrice et les membres du jury ne peuvent présenter leur candidature.
- Le Concours présente 3 catégories de compétiteurs :
 - Catégorie Professionnels (cuisiniers)
 - Catégorie Amateurs
 - Catégorie Apprenants



2.2 Données des Participants

• En application de la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisme organisateur pendant la durée du trophée. (l'annexe 3 précise l'usage fait des données personnelles)

· 2.3 Dossier d'inscription

• Les éléments du dossier d'inscription sont :

Catégorie « Professionnels » et catégorie « apprenants »

- Bulletin d'inscription daté et signé
- Recette et justificatif (pour chaque recette)
- Bon d'économat (pour chaque recette) et justification de la provenance des produits choisis
- Fiche technique de progression (pour chaque recette)
- Photos des réalisations en entier, format photo 10x15cm de bonne qualité couleur pour chaque recette

Catégorie « Amateurs »

- * Bulletin d'inscription daté et signé
- * Recette et justificatif (pour chaque recette)
- * Bon d'économat et justification de la provenance des produits choisis
- * Fiche technique de progression (pour chaque recette)
- * Photos des réalisations en entier, format (photo 10x15cm de bonne qualité couleur



ARTICLE 3: SÉLECTION DES CANDIDATS

Le comité d'organisation du Concours se réunira afin de sélectionner un thème pour le concours. Le comité se compose de Philippe Hardy Chef et Président du Jury 2024, l'organisme Organisateur et Marie SAUCE BOURREAU. Pour la 4èmeédition du trophée du trophée l'ingrédient principal sera « La Coquille St Jacques de Normandie Label Rouge».

La fiche d'inscription doit être adressée avant le 15 décembre 2023 par courrier ou par mail à sauce.marie@gmail.com. Le dossier complet quand à lui, doit être complété et envoyé par courrier ou par mail avant le 15 Janvier 2024, cachet de la poste faisant foi, à Marie SAUCE-BOURREAU 13, rue de la Barre Nouvelle 93170 Bagnolet.

Tout dossier incomplet, illisible, non conforme au règlement, envoyé tardivement ou contenant des informations fausses sera automatiquement rejeté sans analyse.

La sélection des candidats se fera sur le dossier technique se composant :

- Du dossier d'inscription
- Justification des recettes et des produits
- Originalité des recettes
- Faisabilité des recettes

Le comité d'organisation sélectionnera de façon impartiale les 6 finalistes et 2 suppléants par catégorie, sur l'appréciation du dossier technique. Le Comité d'Organisation informa par mail les candidats avant le 15 Février 2024. Les Candidats devront confirmer leur présence au Concours avant le 25 Février 2024.

Les 6 candidats par catégorie ayant obtenu les meilleurs résultats seront retenus pour la Finale Nationale normande du Concours, les 2 suivants seront suppléants en cas de désistement d'empêchement ou en l'absence de retour d'un des finalistes sélectionnés.

ARTICLE 4 : DÉROULÉ DES FINALES DU TROPHEE DES LEOPARDS

4.1 Dossier:

Le thème 2024 du Concours est : La Coquille St Jacques de Normandie Label Rouge

Les produits imposés sont : « la Coquille St Jacques de Normandie Label Rouge, la Carotte des sables de Normandie Label Rouge, et le Poiré de Domfront AOP»

4.2 Finales Nationales des catégories « professionnels, amateurs et apprenants » : Chaque finaliste **dispose de 3h00 pour réaliser**, à partir d'un panier identique fourni par l'organisation une entrée



et un plat autour de la Coquille St Jacques de Normandie Label Rouge qui devra être obligatoirement présentes dans les deux recettes proposées. Les bardes et les coraux devront être OBLIGATOIREMENT utilisés et présents dans le plat.

Il sera demandé à chacun :

- → Une entrée chaude ou froide, pour 7 personnes, dressée à l'assiette (assiettes fournies par l'organisation, 6 assiettes pour le jury dégustation et 1 pour le photographe), avec comme ingrédients obligatoires :
 - → La Coquille St Jacques de Normandie Label Rouge
 - → Les Carottes des sables de Normandie Label Rouge
- → Un plat principal pour 7 personnes, dressé à l'assiette, (assiettes fournies par l'organisation, 6 assiettes pour le jury dégustation et 1 pour le photographe), avec comme ingrédients obligatoires :
 - → La Coquille St Jacques de Normandie Label Rouge, bardes et coraux compris
 - → Le Poiré de Domfront AOP

Les plats devront être concoctés sur la base d'un panier proposé et fourni par l'organisation :

Produits de la Mer :

Huile de Colza Vinaigre de Cidre

Miel d'Abeilles Noires de Printemps

Coquilles St JACQUES LABEL ROUGE de Normandie	42 pièces
Légumerie: Carottes des sables LABEL ROUGE de Normandie Champignons de paris (Caen) Poireaux Oignons Ail Echalote s Pommes de terre nouvelles Charlotte Betteraves crues Kornett Epinard frais Asperges (calibre 16 à 22) Fleurs Comestibles	1,5kg 500 gr 1 kg 500 gr 1 tête 500 gr 1,5 kg 1 kg 500 gr 21 pièces
Epicerie Pois chiche Normand Farine d'épeautre Graine de lin dorée Poivre du moulin Fleur de sel Huile de Tournesol	250 gr 750 gr 150 gr



Crémerie

0.0000	
Crème double d'Isigny AOP	500 gr
Crème liquide	500 gr
Beurre doux d'Isigny AOP	500 gr
Œufs	6 pièces
Fromage de chèvre frais	250 gr

Cave:

Poiré de Domfront AOP	1 L
Cidre du Cotentin AOP	1 L

D'autres produits 100% Normands seront à disposition des candidats sur un économat général :

- Pommeau de Normandie AOC
- Calvados Pays d'Auge AOC
- Cidre Doux du Cotentin AOP
- Cidre Brut du Cotentin AOP
- Vinaigre Balsa'Pommes
- Huile de Noix
- Huile de Noisette

En outre, chaque candidat pourra apporter 5 ingrédients ou produits de son choix, sous condition qu'ils soient 100% Normands.

Le jury sera particulièrement attentif dans la notation, à l'utilisation et à la valorisation maximale des produits du panier

Tout doit être réalisé sur place. Les ingrédients du panier ainsi que les assiettes de présentation seront fournis par l'organisme organisateur.

Chaque candidat devra obligatoirement justifier de la provenance des produits qu'il aura sélectionné dans son dossier. Chaque candidat devra remettre son poste de travail dans l'état d'origine avant la fin de l'épreuve

La gestion des déchets et la valorisation des produits seront pris en compte dans la notation.

4.3 : Attribution des postes et ordre de passage

Pour chaque candidat de chaque catégorie, l'attribution du poste de travail sera faite par tirage au sort. A l'instar de l'attribution des postes de travail, l'ordre de passage des candidats est déterminé par tirage au sort.



· 4.4 Matières premières

Les produits nécessaires à la réalisation des plats seront fournis par l'organisme organisateur, non préparés. Toutes préparations préliminaires seront retirées par le jury avant le début de l'épreuve. Le candidat devra fournir une fiche technique complète avec les produits et les quantités dont il aura besoin. L'organisme organisateur lui mettra à disposition les marchandises en fonction de ses fiches techniques. (d'où l'importance de bien les rédiger attention à ne pas omettre de produits type assaisonnement, épices, Etc...)

- 4.5 Matériel Les candidats sont autorisés à apporter tout matériel et petit outillage complémentaire qu'ils jugeront indispensables à la réussite de leur recette dans la limite d'un volume d'1m³, l'excédent sera refusé par le comité d'organisation.
- Le matériel ne devra comporter aucun logo ou signe distinctif, sous peine de retrait par le comité d'organisation. De la même manière tout matériel exedant 16A (ampères) sera refusé.

ARTICLE 5: JURY ET NOTATION

5.1 Jury

Le jury est constitué de :

- 1 président
- 1 commissaire
- 4 jurés « technique »
- 12 jurés « dégustation »

Les membres sont des professionnels reconnus : Meilleurs Ouvriers de France, Chefs étoilés, Journalistes spécialisés. Les décisions du jury sont sans appel. Le Président du jury a les pouvoirs pour statuer sur quelque problème que ce soit.

5.2 Barème de notation

Chaque candidat pour chacune des catégories sera jugé sur les critères suivants :

1. TECHNIQUE

	TOTAL	125 pts
-	Remise en état du poste de travail, hygiène	10 pts
-	Comportement et tenue du candidat	10 pts
-	Respect de la fiche technique	15 pts
-	Gestion des déchets	15 pts
-	Utilisation optimale des produits du panier	15 pts
-	Respect du thème imposé	30 pts
-	Technicité du travail/ organisation	30 pts



2. DÉGUSTATION

	TOTAL	80 pts
	(harmonie des ingrédients, cuissons, assaisonnements, textures)	
-	Goût	20 pts
-	Originalité des recettes, créativité	20 pts
•	Respect du thème (les ingrédients imposés sont bien présents et en quantité suffisante)	20 pts
_		20 pto
-	Présentation (harmonie générale, propreté et précision du dressage)	20 pts

5.3 Pénalités de retard

Au-delà de 3 minutes supplémentaires, le candidat retardataire pourra envoyer sont plat à la dégustation après l'envoi du dernier candidat. Pour le bon déroulement du concours il est très important de bien respecter les heures d'envoi.

ARTICLE 6: ATTRIBUTION DES PRIX

Les décisions du jury sont sans appel. En cas d'ex aequo c'est la voix du président du jury qui tranchera.

La remise des prix aura lieu *le Lundi 29 Avril 2024 à 18h00 à l'Abbaye aux Dames à Caen* en présence des membres du jury, du comité d'organisation, de personnalités des métiers de bouche et de la presse.

Prix attribués par catégorie

Premier:

- 1 Trophée « Le Trophée des Léopards »
- 1 diplôme
- 1 chèque de 1000 €
- Cadeaux des différents partenaires

Troisième:

- 1 diplôme
- 1 chèque de 300 €
- Cadeaux des différents partenaires

Second:

- 1 diplôme
- 1 chèque de 500€
- Cadeaux des différents partenaires

Finalistes:

- 1 diplôme
- Cadeaux des différents partenaires



ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS : L'organisme organisateur du concours n'est pas responsable des incidents, accidents ou malversations qui pourraient être commis directement ou indirectement par les candidats. L'organisme organisateur décline toute responsabilité lors des divers déplacements des candidats liés au fait de participer au concours.

ARTICLE 8: DIVERS

8.1 Prise en charge des candidats

• L'organisme organisateur prendra en charge les frais d'hébergement des candidats si besoin sous réserve d'une validation préalable. Les accompagnants ne seront pas pris en charge.

8.2 Droit à l'image

• Chaque finaliste autorise gracieusement L'organisme organisateur et la Région Normandie à capter (enregistrement vidéo) et photographier lors de la réalisation des épreuves lors de la finale, lors de la remise des prix et le cas échéant de séances photographiques, l'image et la voix des finalistes et suppléants et utiliser l'image, la voix et les nom et prénom des finalistes et suppléants. Les supports pourront être diffusés sur l'ensemble des supports de L'organisme organisateur et de la Région Normandie. Les finalistes et suppléants autorisent gracieusement L'organisme organisateur à exploiter les recettes. De plus chaque candidat devra aviser de toute exploitation médiatique ou publicitaire qui serait effectuée par lui, par des fournisseurs autres que les partenaires officiels, ou toute personne mandatée, dont il aurait connaissance, pour autorisation éventuelle.

8.3 Accès au règlement

• Le règlement sera adressé au candidat par mail ou voix postale sur simple demande auprès de L'organisme organisateur.



BULLETIN D'INSCRIPTION

<u>A retourner au plus tard le 15 décembre 2023</u> <u>par mail à sauce.marie@gmail.com</u>

<u>Catégorie :</u>	Professionnel
	(catégorie à cocher)
Nom :	
Prénom :	
Date de Naissance :	
Adresse personnelle :	
Tél:	
E-mail :	
Coordonnées complètes de l'	établissement dans lequel vous exercez actuellement :
Nom et téléphone du chef de	cuisine : (pour les professionnels)
	, certifie sur l'honneur l'exactitude et accepte les conditions du règlement du Trophée des Léopards Le :
Signature :	



RECETTES ET JUSTIFICATIONS

<u>Catégorie :</u>	Professionnel ∟ Amateur ∟ Apprenant (catégorie à cocher)
Nom DU CANDIDAT :	
Nom de l'Entrée :	
Justification de la Recette :	
Recette	



FICHE TECHNIQUE DE PROGRESSION

<u>Catégorie :</u>	$_\square$ Professionnel \square Amateur \square Apprenant
	(Rayer la mention inutile)
Nom DU CANDIDAT :	
Nom de l'Entrée :	



BON d'ECONOMAT

<u>Catégorie :</u>	\square Professionnel \square Amateur \square Apprenant
	(Rayer la mention inutile)
Nom DU CANDIDAT :	
Nom de l'Entrée :	
Trom do i Endoo :	



RECETTES ET JUSTIFICATIONS

<u>Catégorie :</u> l	□ Professionnel □ Amateur □ Apprenant (catégorie à cocher)
Nom DU CANDIDAT :	
Nom du plat :	
Justification de la Recette :	
Recette	



FICHE TECHNIQUE DE PROGRESSION

<u>Catégorie :</u>	_	
	(Rayer la mention inutile)	
Nom DU CANDIDAT :		
Nom du Plat :		
Hom du Flat .		



BON d'ECONOMAT

<u>Catégorie :</u>	$oxdot^{oxdot}$ Professionnel $oxdot^{oxdot}$ Amateur $oxdot^{oxdot}$ Apprenant
	(Rayer la mention inutile)
Nom DU CANDIDAT :	
Nom du Plat :	- -



ANNEXE

Liste des produits du panier fournis par le Comité d'Organisation

Produits de la Mer:

St JACQUES LABEL ROUGE 24 pièces

Légumerie :

Carottes des sables Label Rouge 1,5kg 500 gr Champignons de Paris (Caen) Poireaux 1 kg Oignons 500 gr Ail 1 gousse **Echalotes** 500 gr Pommes de terre grenaille 1,5 kg 1 kg Betterave cru 500 gr **Epinard frais** Asperge 12 pièces Radis 1 botte

Fleurs Comestibles

Epicerie sèche

Pois chiche Normand 250 gr Farine d'épeautre 750 gr Graine de lin 150 gr

Poivre du moulin Fleur de sel Huile de Tournesol Huile de Colza Vinaigre de Cidre

<u>Crémerie</u>

Crème double d'Isigny AOP 500 gr Crème liquide 500 gr Beurre doux d'Isigny AOP 500 gr Œuf 6 pièces

Cave:

Poiré de Domfront AOP 1 L Cidre du Cotentin AOP 1 L